

Accès au rétablissement - Une initiative sur l'usage et l'abus de substances



ACCÈS AU RÉTABLISSEMENT est une initiative de deux ans subventionnée par le Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue (FICSA) et dirigée par l'Association canadienne des centres de vie autonome (ACCVA), qui vise à répondre aux besoins des personnes handicapées liées à l'usage de substances. Il a permis de mettre au point des outils et ressources pour aider à répondre aux besoins communautaires.

Ils comprennent des feuillets d'information pour les consommateurs et les fournisseurs de services, un guide du facilitateur, un rapport de recherche sommaire, des liens Internet utiles et informatifs ainsi qu'une présentation PowerPoint éducative.

Pour en savoir plus sur le projet Accès au rétablissement et les activités de l'ACCVA, visitez le site www.accva.ca.

MODÈLES DE TRAITEMENT

■ **RÉDUCTION DES MÉFAITS SELON CE MODÈLE**, les individus contrôlent leur propre vie et peuvent choisir d'adopter des comportements à risque (boire, fumer, consommer des drogues, etc.). La philosophie de la vie autonome (VA) cadre avec cette forme d'aide aux usagers de substances puisqu'elle fait valoir que les personnes handicapées elles-mêmes sont les spécialistes en ce qui a trait à leurs propres besoins. Par conséquent, les personnes handicapées ont droit au choix, à la flexibilité et au contrôle lorsqu'elles ont des décisions à prendre ainsi que le droit de

prendre les risques que supposent ces choix.

■ ABSTINENCE

LES MODÈLES AXÉS sur l'abstinence insistent sur l'absence complète d'usage de substances entraînant une dépendance et cherchent à arrêter toute prise de risque. On peut ainsi demander à une personne d'arrêter complètement de prendre une substance, même si elle est prescrite.

■ C'EST VOTRE CHOIX

LORSQUE VOUS CHERCHEZ de l'aide pour l'usage de substances, renseignez-vous sur les philosophies des programmes et leurs attentes à l'égard des individus. En fin de compte, c'est à vous de choisir le traitement qui vous convient et qui, selon vous, tiendra le mieux compte de votre situation réelle.

LES FAITS : LES PERSONNES HANDICAPÉES ET L'USAGE DE SUBSTANCES

POUR BIEN DES personnes, l'usage de substances fait partie de la vie quotidienne. Les gens peuvent avoir besoin d'information supplémentaire ou d'aide sur l'usage de médicaments sur ordonnance, de drogues illicites, d'alcool et/ou de tabac.

Les niveaux d'usage de substances disproportionnellement élevés que connaissent les personnes handicapées sont liés à des niveaux de stress plus élevés créés par des facteurs comme les mauvais traitements, la pauvreté, le chômage, l'isolement social et le désir de soulager la douleur¹.

Le taux d'usage abusif d'alcool pourrait être deux fois plus élevé parmi les personnes handicapées que dans l'ensemble de la population².

Beaucoup de personnes handicapées voient plusieurs médecins et se retrouvent parfois avec des ordonnances multiples ou une surprescription de médicaments. Le manque d'information sur la bonne façon de prendre un médicament est un des nombreux facteurs qui peut mener à une surutilisation ou à une mauvaise utilisation des médicaments d'ordonnance³.

Dans un rapport, le RAFHC a demandé à des femmes handicapées pourquoi elles avaient commencé à fumer et pourquoi elles continuaient de fumer. Les raisons données comprenaient : le stress, une faible estime de soi, le besoin de s'intégrer, le besoin de sentir qu'elles contrôlaient au moins un aspect de leur vie, et la dépendance ou l'habitude⁴.

1 Dyter, R. et Mitchell, T. (2003) Drug misuse amongst people with disabilities: A scoping study.

2 http://www.med.wright.edu/citar/sardi/brochure_facts.html

3 Propos recueillis lors des séances des groupes de discussion tenues dans le cadre du projet Accès au rétablissement, printemps 2006

4 RAFHC, « Relief?... At What Cost? », 1995.

Les ressources et lignes d'assistance sur l'usage de substances et la réduction des méfaits

Les ressources suivantes peuvent vous aider à obtenir de l'aide supplémentaire pour un problème d'usage de substances. N'oubliez pas que c'est à vous de choisir!

THE CANADIAN HARM REDUCTION NETWORK

- 1-800-728-1293
- www.canadianharmreduction.com

Ce site est un lieu de rencontre virtuel pour les individus et les organisations qui s'emploient à réduire les méfaits sociaux, économiques et pour la santé liés aux drogues et aux politiques sur les drogues.

ALCOHOL AND SUBSTANCE USE HELPLINE

- 1-877-327-4636
- www.motherisk.org/women/alcohol.jsp

On peut joindre les conseillers de cette ligne du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h dans tous les fuseaux horaires du Canada.

KIDS HELP PHONE

- 1-800-668-6868
- www.kidshelpphone.ca

Les conseillers de Kids Help Phone prennent les appels et répondent aux questions en ligne de toutes les régions du Canada. Quel que soit le problème ou la préoccupation, nos conseillers sont là pour offrir un soutien immédiat et bienveillant, de l'information et, au besoin, le renvoi à un organisme communautaire ou de service social local.

CENTRE CANADIEN DE LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME ET LES TOXICOMANIES

- 613-235-4048
- www.ccsa.ca/CCSA/FR/Addiction_Databases/TreatmentServicesForm.htm

Cette organisation offre une liste de lignes d'assistance sur l'abus de substances dans toutes les régions du Canada.

CENTRES-RESSOURCES POUR LA VIE AUTONOME DU CANADA

Les Centres-ressources pour la vie autonome (CRVA) permettent aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie économique, politique et culturelle en offrant de l'information, un soutien et le développement de compétences. Pour plus d'information sur la Vie autonome ou pour trouver le CRVA le plus près de chez vous, veuillez communiquer avec l'Association canadienne des centres de vie autonome (ACCVA) :

- TÉL. : 613-563-2581
- TÉLÉC. : 613-563-3861
- TTY/ATS : 613-563-4215
- www.accva.ca